



# ACTUECO

## N°56 – JUILLET 2018

| VARIATION VALEUR<br>DES APPELS<br>D'OFFRES<br>MARCHÉS PUBLICS<br>CANALISATIONS<br>T2 2018 VS T2 2017 | CARNETS DE<br>COMMANDES<br><br>Au T1 2018                                                                | VARIATION<br>DE CHIFFRES<br>D'AFFAIRES<br>T1 2018<br>vs T1 2017 | INDEX TP<br>Avril 2018                                                      |            |            |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|
|                                                                                                      |                                                                                                          |                                                                 | TP10A                                                                       | TP10B      | TP10C      | TP11       |
| + 12 %                                                                                               | 4,3 mois<br>▲                                                                                            | + 4,4 %                                                         | 108,6<br>▲                                                                  | 111,0<br>▲ | 109,7<br>▼ | 103,8<br>▲ |
| Source : Vecteur plus                                                                                | Source : Enquête<br>trimestrielle Les<br>Canalisateurs<br>Variation par rapport<br>au même trimestre N-1 | Source : Enquête<br>trimestrielle Les<br>Canalisateurs          | Source: INSEE, base 100 en 2010<br>Variations par rapport au mois précédent |            |            |            |

### Dépenses des syndicats et budgets annexes d'eau et d'assainissement

L'observatoire des finances et des gestions locales a sorti son rapport annuel, traitant des données de 2017. Les données relatives aux syndicats et budgets annexes d'eau et d'assainissement n'y sont pas disponibles de manière aussi détaillée que les années précédentes.

Il dévoile toutefois les données suivantes (les comparaisons par rapport à l'année précédente n'étant plus possible, les champs étant différents).

Dépenses des syndicats et budgets annexes  
d'eau et assainissement en 2017  
Source : Rapport OFL 2018

|                    | Fonction-<br>nement | Investissement<br>(hors<br>remboursement) |
|--------------------|---------------------|-------------------------------------------|
| Syndicats          | 1 970 M€            | 2 077 M€                                  |
| Budgets<br>annexes | 3 249 M€            | 3 065 M€                                  |
| Ensemble           | 5 219 M€            | 5 142 M€                                  |

[Lire le rapport](#)

### Loi sur les compétences eau et assainissement : suite et ... fin.

Le texte a fait sans surprise l'objet d'une vaste réécriture au Sénat en commission le 18 juillet puis en séance le 26 juillet. Le texte annulait alors le transfert des compétences eau et assainissement pour les communautés d'agglomérations et de communes, sans mentionner les différents « aménagements ».

Mais c'est l'Assemblée Nationale qui a eu le dernier mot le 30 juillet dernier. En définitif :

- Les deux compétences restent obligatoires pour les communautés d'agglomérations, au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- Elles restent également obligatoires pour les communautés de communes mais bénéficient d'un dispositif de report au 1<sup>er</sup> janvier 2026, avec un système de minorité de blocage ;
- Les eaux pluviales deviennent une compétence obligatoire (resp. facultatives) des communautés d'agglomérations (resp. de communes) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Quelques aménagements ont été mis en place, parmi lesquels :

- Assouplissement des règles de représentation-substitution ;
- Possibilité de création d'une régie unique lors qu'un EPCI ou un syndicat mixte assure l'exploitation des deux services publics.

[Voir la loi \(texte provisoire\)](#)

## SAUR : vers un rachat par un fond d'investissement européen

La Saur a annoncé le 23 juillet que les **actionnaires du groupe entraient en négociations exclusives avec EQT**, un fond d'investissement scandinave ayant 50 Milliards d'€ de capitaux levés à travers 27 fonds.

La Saur précise dans son communiqué de presse que « Ce projet d'opération fera l'objet des consultations sociales requises et reste soumis aux autorisations réglementaires usuelles. La réalisation de l'opération pourrait intervenir avant la fin de l'année. »

[Source](#)

[Voir le communiqué de presse de la SAUR](#)

## Audition de Nicolas Hulot à l'Assemblée Nationale sur la ressource en eau

La commission développement durable de l'assemblée nationale a auditionné Nicolas Hulot, notamment sur la question de l'eau.

Nicolas Hulot a brièvement rappeler la tenue des assises de l'eau, en deux parties. La question des budgets des agences de l'eau a été abordée, suite aux questions de plusieurs députés regrettant les plafonds et ponctions. Le ministre a évoqué des « contraintes budgétaires » amenant à des « injonctions parfois contradictoires ». Il a précisé que l'effort financier des agences de l'eau s'orientera à l'avenir **vers le préventif plutôt que le curatif**. Il souhaite également que **les agences se recentrent sur le grand cycle plutôt que le petit cycle**. Il évoque également plusieurs pistes actuellement à l'étude, suite à « discussions éprouvantes » avec Bercy : un plafonnement pluri-annuel ainsi qu'une péréquation entre bassin.

Le ministre a également précisé que, suite aux conclusions du rapport CGDD – IGF, **la fusion auparavant envisagée entre les agences de l'eau et l'AFB est dorénavant écartée**.

[Voir l'audition en vidéo](#)

## Assises de l'eau : report des conclusions pour le petit cycle

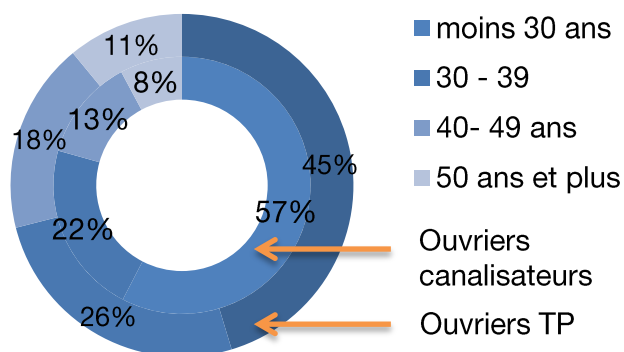
Le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire avait initialement prévu un événement de clôture de la première partie des assises de l'eau le 17 juillet. Celui-ci a finalement été annulé. Sébastien Lecornu devait faire des annonces la même semaine, qui n'ont finalement pas été faites.

## Emploi : profil des ouvriers canaliseurs entrants et sortants en 2017

Les données de la CNETP transmettent quelques informations sur les ouvriers canaliseurs entrants et sortants des travaux publics.

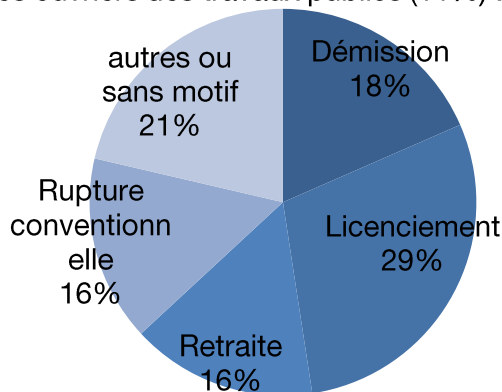
### Effectifs entrants ouvriers selon l'âge

Les effectifs entrants dans les TP en tant que canaliseurs apparaissent **plus jeunes que la moyenne des travaux publics**.



### Effectifs sortants ouvriers selon le motif de départ

En 2017, le licenciement est le premier motif de départ au sein des ouvriers canaliseurs. A noter que la part des ruptures conventionnelles, (16%) est plus importante que pour l'ensemble des ouvriers des travaux publics (11%).



La notion d'entrant et sortant doit se comprendre comme entrant et sortant de l'ensemble des TP

[Précisions sur la méthodologie](#)

## Inventaire des réseaux d'eau potable : le point par région

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 impose aux services publics français de l'eau d'établir un descriptif détaillé de leurs réseaux d'eau potable, et de le mettre à jour chaque année. La réalisation de ce descriptif se mesure via l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) ([plus d'informations sur cet indice](#)). L'inventaire est dit « réalisé » si cet indice pour l'année N est supérieur ou égal à 40 points sur les 120 que totalise l'indice. Dans le cas contraire, la collectivité organisatrice du service n'est pas en règle et voit son taux de redevance « alimentation en eau potable » qui revient à l'agence de l'eau de l'année N (payée en N+1) doubler. Les collectivités de plus de 3 500 habitants ont par ailleurs 9,5 mois suivant la fin de l'exercice pour le transmettre à SISPEA (soit en octobre 2017 pour l'année 2016).

D'après les données au 24/07/2018 de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA), 6 125 des 12 824 services d'eau potable français (soit 48%) ont renseigné l'ICGP pour l'année 2016. Parmi ces services, 13% ont un ICGP inférieur au seuil de 40 points. A en juger par ces données, 58% des services en France ne seraient donc pas en règle concernant leur inventaire des réseaux d'eau potable pour cette année là, représentant cependant un linéaire de réseau et une population bien moins importants.

*NB : Ces chiffres ne mesurent que partiellement la mise en place des inventaires : des collectivités ont pu faire l'inventaire sans pour autant renseigner la base SISPEA (l'obligation de le renseigner ne vaut que pour 2015 et ne concerne qu'un tiers des services, ceux de plus de 3 500 habitants).*

### Répartition des services d'eau potable selon leur ICGP pour l'année 2016

Source: données de SISPEA au 24/07/2017 – Unité : % des services d'eau potable ayant son siège dans la région

